



Pratique professionnelle – comptabilité

Ces normes approuvées par le Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité mènent à l'obtention d'un Certificat postdiplôme de l'Ontario pour le programme postsecondaire Pratique professionnelle – comptabilité (code MFCU 70100) offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité
Janvier 2026

Avertissement

Les normes des programmes offerts en français sont créées avec la participation des collèges et intervenants francophones de l'Ontario. Comme ce programme n'était pas offert dans les collèges francophones au moment de la publication, le processus n'a pas été suivi. C'est pourquoi la traduction du titre du programme et certains termes techniques pourraient ne pas refléter l'usage actuel.

Si un collège francophone compte offrir ce programme à l'avenir, le Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité élaborera une norme du programme en français avec la participation des collèges francophones et d'autres intervenants clés tels que les employeurs, les associations professionnelles et les diplômés, de façon à s'assurer que la norme tient compte de la terminologie utilisée par le secteur et des caractéristiques particulières de la communauté franco-ontarienne.

Remerciements

Le Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité aimerait remercier les nombreux partenaires et organismes qui ont participé à l'élaboration des normes de ce programme. Le ministère aimerait tout particulièrement souligner le rôle important :

- de toutes les personnes et organisations qui ont participé à la consultation,
- des coordonnateurs et chefs du programme Professional Accounting pour leur contribution à ce projet ainsi que la personne chargée du projet de l'élaboration des normes soit Mena Giuggio.

Table des matières

Introduction	5
L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux	5
Les normes	5
Les normes de programme	6
Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	6
L'élaboration des normes de programme	7
La mise à jour des normes	7
La spécificité francophone	7
Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	8
Préambule	8
Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	10
Pratique professionnelle – comptabilité (Certificat postdiplôme de l'Ontario)	10
Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	12
Glossaire	22

Introduction

Ce document présente les normes du programme postsecondaire Pratique professionnelle – comptabilité offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (code MFCU 70100) et menant à l'obtention d'un certificat postdiplôme de l'Ontario.

L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux

En 1993, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied l'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux dans le but d'harmoniser dans une plus grande mesure les programmes collégiaux offerts dans toute la province, d'élargir l'orientation de ces programmes pour assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme acquièrent la faculté de s'adapter et continuent à apprendre, et de justifier auprès du public la qualité et la pertinence des programmes collégiaux.

L'unité des normes relatives aux programmes du Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité a le mandat d'élaborer, de réviser et d'approuver les normes des programmes postsecondaires pour l'ensemble des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Les normes

Les normes s'appliquent à tous les programmes postsecondaires similaires offerts par les collèges ontariens. Elles sont de trois ordres :

- les résultats d'apprentissage de la [formation professionnelle](#)
- les résultats d'apprentissage **relatifs à l'employabilité**
- les exigences de la **formation générale**

Ces normes déterminent les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles que l'apprenant doit démontrer pour obtenir son certificat ou son diplôme dans le cadre du programme.

Chaque collège d'arts appliqués et de technologie qui offre ce programme conserve l'entière responsabilité de l'organisation et des modes de prestation du programme. Le collège a également la responsabilité d'élaborer, s'il y a lieu, des résultats d'apprentissage locaux pour répondre aux besoins et aux intérêts régionaux.

Les normes de programme

Les résultats d'apprentissage représentent la preuve ultime de l'apprentissage et de la réussite. Il ne s'agit pas d'une simple liste de compétences distinctes ou d'énoncés généraux portant sur les connaissances et la compréhension. Les résultats d'apprentissage ne doivent pas être traités de façon isolée mais plutôt vus comme un tout. Ils décrivent les éléments du rendement qui démontrent que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme du programme ont réalisé un apprentissage significatif, et que ceci a été vérifié.

Les normes assurent des résultats comparables pour les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'un programme, tout en permettant aux collèges de prendre des décisions sur l'organisation et les modes de prestation du programme.

Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les **résultats d'apprentissage** représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'apprenant doit démontrer pour avoir droit au certificat ou au diplôme.

Les **éléments de performance** rattachés aux résultats d'apprentissage définissent et précisent le niveau de performance nécessaire à l'atteinte du résultat d'apprentissage. Ils représentent les étapes à franchir en relation avec les résultats d'apprentissage. La performance des apprenants doit être évaluée en fonction des résultats d'apprentissage et non en fonction des éléments de performance.

L'élaboration des normes de programme

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que tous les programmes d'études collégiales postsecondaires devraient, en plus des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, viser un ensemble plus large des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité. Cette combinaison devrait assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme possèdent les aptitudes requises pour réussir leur vie professionnelle et personnelle.

L'élaboration des normes de la formation professionnelle repose sur un vaste processus de consultation auquel participent des personnes et organismes du domaine : employeurs, associations professionnelles, personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme, apprenants, personnel scolaire et cadre, représentants de divers établissements. Selon ces divers intervenants, les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle représentent le plus haut degré d'apprentissage et de performance que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent atteindre dans le cadre du programme.

La mise à jour des normes

Afin que ces normes reflètent convenablement les besoins des étudiants et du marché du travail de la province de l'Ontario, le Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité effectuera périodiquement la révision de la pertinence des résultats d'apprentissage du programme « Pratique professionnelle – comptabilité ». Pour vous assurer que cette version des normes est la plus récente, veuillez communiquer avec le Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité.

La spécificité francophone

De façon générale, les normes d'un programme de langue française sont similaires à celles d'un programme offert en anglais. Par contre, la révision des normes de programmes offerts en français a, dans certains cas, entraîné une adaptation visant une réponse plus conforme aux besoins des francophones. La reconnaissance de la spécificité et des besoins de la communauté francophone a exigé l'ajout de deux résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, l'un dans le domaine des communications et l'autre dans le domaine des relations interpersonnelles.

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, ils font l'objet d'une révision et d'une adaptation effectuées par un groupe d'experts pour chacun des programmes postsecondaires.

Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les personnes titulaires d'un certificat postdiplôme de l'Ontario du programme « Pratique professionnelle – comptabilité » doivent démontrer qu'elles ont atteint en matière de formation professionnelle les douze résultats d'apprentissage sous-mentionnés.

Préambule

Les diplômé·e·s du programme de certificat d'études supérieures en Pratique professionnelle - comptabilité accomplissent des fonctions avancées en comptabilité et en gestion financière dans des contextes d'affaires canadiens et internationaux. Ils et elles ont acquis un savoir spécialisé, des compétences techniques approfondies ainsi que des aptitudes professionnelles leur permettant de soutenir la prise de décisions financières complexes. Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle et leurs éléments de performance définissent l'éventail et le niveau de compétences requis pour exercer des rôles de supervision ou des fonctions comptables avancées.

Au terme de leur formation, les diplômé·e·s sont préparé·e·s à appliquer des principes avancés en information financière, en comptabilité de gestion, en finance d'entreprise, en fiscalité et en vérification, conformément aux normes comptables canadiennes et internationales. Ils et elles contribuent à la planification financière stratégique, à la gestion des risques et aux services-conseils en affaires, notamment en analysant la performance financière, en évaluant des occasions d'investissement et en veillant au respect des normes éthiques et réglementaires. De plus, ils et elles utilisent des technologies comptables émergentes, des outils d'analyse de données et des techniques de modélisation financière pour appuyer la prise de décisions, la stratégie organisationnelle et l'efficacité opérationnelle.

Les diplômé·e·s possèdent les connaissances et les compétences requises pour occuper des postes tels que comptable principal·e, analyste financier·ère, vérificateur·trice interne, consultant·e en fiscalité ou contrôleur·e financier·ère. Des perspectives de carrière s'offrent à eux et elles dans divers secteurs, notamment les cabinets comptables, les institutions financières, les entreprises multinationales, les organismes gouvernementaux, les sociétés d'experts-conseils et les entreprises en démarrage, selon le domaine de spécialisation choisi.

Les diplômé·e·s peuvent également poursuivre l'obtention de titres professionnels reconnus. Selon les cours suivis, ils et elles pourraient être admissibles à des équivalences ou à des crédits transférables menant à des certifications ou désignations professionnelles reconnues dans l'industrie, notamment le titre de comptable professionnel agréé (CPA). Les étudiant·e·s sont invité·e·s à se renseigner auprès de

leur collègue et des organismes de certification concernés pour obtenir l'information la plus à jour concernant les ententes d'articulation et les parcours professionnels possibles.

Note :

Le Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert tient à jour le portail Web sur le transfert des crédits d'études postsecondaires ONTransfert et [le Guide de reconnaissance des crédits d'études postsecondaires de l'Ontario \(GRCEPO\)](#).

Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Pratique professionnelle – comptabilité (Certificat postdiplôme de l'Ontario)

La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à

1. Analyser, valider et appliquer les transactions financières afin de recommander des solutions pour diverses **entités**, conformément aux **principes comptables généralement reconnus (PCGR)**.
2. Évaluer et interpréter les documents financiers afin de soutenir la prise de décisions stratégiques et l'analyse de la performance financière.
3. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies financières visant à optimiser la performance organisationnelle et à soutenir les initiatives d'affaires stratégiques.
4. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies fiscales globales pour les particuliers et les organisations afin d'optimiser l'efficacité fiscale et de soutenir la planification financière à long terme.
5. Évaluer et optimiser l'interdépendance des domaines fonctionnels au sein d'une organisation afin d'améliorer les résultats financiers, de renforcer l'efficacité opérationnelle et de mettre en place des stratégies d'amélioration continue.
6. Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des stratégies globales intégrant les facteurs économiques, sociaux, juridiques, éthiques, technologiques, environnementaux et réglementaires qui influencent la durabilité à long terme et la responsabilité sociale de l'entreprise.
7. Évaluer et optimiser les systèmes de contrôle, les pratiques de gestion des risques et l'efficacité opérationnelle afin de préserver l'intégrité financière et d'assurer la conformité réglementaire.
8. Faciliter et encadrer des communications professionnelles et éthiques avec les collaborateurs internes et externes afin d'atteindre les objectifs organisationnels et d'optimiser la performance des équipes.
9. Planifier, gérer et évaluer des projets en intégrant les aspects comptables afin de favoriser la croissance organisationnelle et l'innovation.

[Voir le glossaire](#)

Note : Les résultats d'apprentissage ont été numérotés à titre de référence, et la numérotation n'indique aucun ordre de priorité ou d'importance.

Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

1. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à analyser, valider et appliquer les transactions financières afin de recommander des solutions pour diverses **entités**, conformément aux **principes comptables généralement reconnus (PCGR)**.

Éléments de performance

- a. élaborer et mettre en œuvre des principes comptables généraux en fonction des cadres comptables applicables ;
- b. appliquer les cadres comptables aux éléments d'actif, de passif, de produits, de charges, de gains, de pertes et aux capitaux propres, selon le cas ;
- c. préparer des états financiers et les notes afférentes conformément aux cadres comptables pertinents ;
- d. effectuer des analyses financières avancées pour soutenir la prévision et l'évaluation des risques ;
- e. interpréter des données financières complexes afin de formuler des recommandations stratégiques ;
- f. évaluer les stratégies d'acquisition, de cession d'actifs et les méthodes d'amortissement, ainsi que leurs incidences sur les investissements ;
- g. analyser divers types **d'entités** en tenant compte des considérations réglementaires et économiques ;
- h. appliquer les **PCGR** aux structures d'entreprises variées et aux opérations complexes ;
- i. analyser, classer et structurer les contrats de location en fonction de considérations stratégiques ;
- j. calculer et comptabiliser les opérations en devises étrangères ;
- k. évaluer les régimes de retraite, les prestations postérieures à l'emploi et les obligations connexes dans le cadre de la planification financière ;
- l. analyser et présenter les éventualités et les événements subséquents et en évaluer les incidences financières ;
- m. auditer et optimiser les systèmes de traitement des transactions à l'aide de technologies afin d'en améliorer la précision et l'efficacité ;
- n. optimiser les stratégies fiscales dans un objectif de planification financière et de conformité réglementaire ;
- o. élaborer des contrôles internes et en évaluer l'efficacité ;
- p. créer, valider et personnaliser des rapports répondant aux besoins des utilisateurs internes et externes des états financiers ;
- q. analyser les cadres comptables pertinents dans des scénarios liés à des changements au sein d'une **entité** (ex. : acquisition) ;
- r. appliquer les cadres comptables appropriés pour préparer et analyser les états financiers d'organismes sans but lucratif.

2. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à évaluer et interpréter les documents financiers afin de soutenir la prise de décisions stratégiques et l'analyse de la performance financière.

Éléments de performance

- a. analyser et appliquer les principes comptables pertinents selon divers cadres de présentation de l'information financière ;
- b. évaluer et classer un large éventail de données financières, y compris les éléments d'actif et de passif courants et non courants ;
- c. évaluer et catégoriser les produits, les gains, les charges et les pertes aux fins d'information financière stratégique ;
- d. interpréter et appliquer les principes comptables généralement reconnus (**PCGR**) dans des situations financières complexes ;
- e. évaluer et ajuster les comptes afin que les états financiers reflètent une information exacte et conforme aux exigences comptables ;
- f. préparer, analyser et interpréter un état des résultats ou un état du résultat global pour évaluer la performance financière ;
- g. préparer, analyser et interpréter un état de la situation financière afin d'évaluer la santé financière d'une organisation ;
- h. préparer, analyser et interpréter un état des variations des capitaux propres pour évaluer les intérêts des propriétaires et les bénéfices non répartis ;
- i. préparer, analyser et interpréter un état des flux de trésorerie afin d'évaluer la liquidité et les stratégies de gestion de la trésorerie ;
- j. utiliser des technologies financières avancées pour générer, analyser et présenter des états financiers, des rapports et d'autres documents servant à la prise de décision ;
- k. effectuer des analyses approfondies de la performance financière à l'aide de méthodes avancées de ratios et de diagnostics des tendances afin d'étayer des recommandations stratégiques.

[Voir le glossaire](#)

3. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à élaborer et mettre en œuvre des stratégies financières visant à optimiser la performance organisationnelle et à soutenir les initiatives d'affaires stratégiques.

Éléments de performance

- a. calculer les coûts de production afin d'appuyer la tarification, la budgétisation et la performance financière ;
- b. préparer des analyses coûts-bénéfices avancées et identifier, appliquer et évaluer les coûts et avantages pertinents pour éclairer les décisions d'affaires complexes et stratégiques ;
- c. élaborer et analyser divers types de budgets en anticipant leurs impacts et leurs implications stratégiques ;
- d. analyser et appliquer des méthodes de calcul avancées pour évaluer les coûts des matières premières, de la main-d'œuvre directe et des frais indirects, réaliser une analyse des écarts et appuyer les décisions financières stratégiques ;
- e. évaluer et mettre en œuvre des modèles de tarification stratégique, y compris l'établissement des prix de cession interne, afin d'optimiser la rentabilité et d'aligner les décisions sur les stratégies d'affaires ;
- f. évaluer et optimiser les stratégies de gestion des stocks pour améliorer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement et la performance organisationnelle ;
- g. adopter des technologies avancées en comptabilité et en finance afin d'améliorer l'analyse des données, la prévision stratégique et la présentation de rapports pour éclairer la prise de décisions ;
- h. utiliser la terminologie de la comptabilité de gestion et des finances pour guider les décisions opérationnelles et soutenir la planification stratégique ;
- i. élaborer et mettre en œuvre des stratégies financières et opérationnelles fondées sur les principes de la comptabilité par activité ;
- j. calculer et analyser des ratios financiers ;
- k. calculer et examiner les valeurs présentes et futures des instruments financiers ;
- l. prévoir les tendances et produire des estimations à partir de l'analyse des données passées et actuelles ;
- m. maximiser et exploiter les occasions d'investissement à l'aide de méthodes d'évaluation comme la valeur actualisée nette (VAN), l'analyse coûts-bénéfices, la période de récupération et le taux de rendement interne ;
- n. évaluer, appliquer et sécuriser diverses sources de financement, notamment la location, la dette et les capitaux propres ;
- o. évaluer et appliquer une analyse de gestion des risques afin d'éclairer la prise de décisions et de développer des stratégies financières ;
- p. analyser les répercussions financières des changements apportés aux éléments du fonds de roulement afin d'appuyer la prise de décisions stratégiques ;
- q. élaborer et analyser des budgets et des états des flux de trésorerie pour soutenir la planification financière et la prise de décisions.

4. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à élaborer et mettre en œuvre des stratégies fiscales globales pour les particuliers et les organisations afin d'optimiser l'efficacité fiscale et de soutenir la planification financière à long terme.

Éléments de performance

- a. évaluer et classer des sources de revenus, des déductions et des crédits d'impôt complexes afin d'élaborer des stratégies d'optimisation fiscale ;
- b. déterminer les déductions, crédits et avantages fiscaux applicables afin d'optimiser l'impôt à payer, en conformité avec la réglementation fiscale en vigueur ;
- c. calculer et évaluer les gains en capital, les pertes et les événements imposables pour cerner des occasions de planification fiscale proactive ;
- d. préparer, examiner et produire des déclarations de revenus complexes pour les particuliers et les sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC), en assurant la conformité réglementaire et l'atténuation des risques ;
- e. analyser les déclarations de revenus et mettre en œuvre des stratégies d'optimisation fiscale pour appuyer la planification financière à long terme ;
- f. utiliser des logiciels fiscaux spécialisés et des technologies numériques actuelles pour accroître l'efficacité fiscale et améliorer les services de planification ;
- g. préparer un rapprochement détaillé entre le résultat comptable et le revenu aux fins d'imposition des SPCC, en tenant compte du report d'impôt et des structures organisationnelles.

5. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à évaluer et optimiser l'interdépendance des domaines fonctionnels au sein d'une organisation afin d'améliorer les résultats financiers, de renforcer l'efficacité opérationnelle et de mettre en place des stratégies d'amélioration continue.

Éléments de performance

- a. évaluer et optimiser diverses structures organisationnelles afin de déterminer leur efficacité stratégique à soutenir la performance financière et les objectifs d'affaires ;
- b. évaluer et synthétiser l'interdépendance des fonctions marketing, recherche et développement, production, gestion, technologies de l'information et finance afin d'orienter les décisions d'affaires stratégiques ;
- c. évaluer et ajuster les stratégies de développement des affaires pour les aligner sur les objectifs stratégiques de l'organisation et assurer sa viabilité financière ;
- d. évaluer et mettre en œuvre des initiatives stratégiques en Pratique professionnelle – comptabilité qui optimisent la performance financière et l'efficacité organisationnelle, tout en tenant compte des considérations législatives, éthiques et organisationnelles ;
- e. analyser et tirer parti des rôles de leadership au sein des structures organisationnelles pour comprendre leur influence sur la prise de décisions financières ;
- f. perfectionner des compétences en leadership pour résoudre des enjeux d'affaires complexes et renforcer la performance financière ;
- g. développer et mettre en œuvre des solutions novatrices à des défis organisationnels récurrents pour améliorer le rendement financier et opérationnel ;
- h. intégrer et évaluer les technologies émergentes afin d'optimiser les processus d'affaires ;
- i. évaluer les considérations de durabilité et d'éthique dans les processus financiers de l'organisation afin de renforcer la responsabilité sociale et la qualité des décisions.

6. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des stratégies globales intégrant les facteurs économiques, sociaux, juridiques, éthiques, technologiques, environnementaux et réglementaires qui influencent la durabilité à long terme et la responsabilité sociale de l'entreprise.

Éléments de performance

- a. évaluer la structure, les fonctions et l'influence des activités organisationnelles sur les marchés mondiaux afin d'éclairer la prise de décisions financières ;
- b. analyser l'incidence des politiques et des règlements gouvernementaux sur la stratégie d'entreprise, la gouvernance organisationnelle, la conformité et la gestion des risques ;
- c. évaluer les effets des tendances économiques — marchés du travail, inflation, taux d'intérêt, politiques gouvernementales, fiscalité — sur les stratégies financières et opérationnelles ;
- d. interpréter et appliquer des modèles et indicateurs macroéconomiques afin d'analyser les risques organisationnels et d'orienter la planification stratégique ;
- e. intégrer les considérations juridiques liées à la structure de l'entreprise — y compris, sans s'y limiter, la propriété intellectuelle, les contrats et la conformité réglementaire — dans la prise de décisions stratégiques ;
- f. évaluer et intégrer des stratégies en matière de gouvernance, d'éthique et d'environnement afin de renforcer la responsabilité sociale, la durabilité et la performance financière de l'organisation ;
- g. concevoir et mettre en œuvre des stratégies axées sur la technologie pour améliorer les processus d'affaires, la prise de décisions et l'avantage concurrentiel de l'organisation ;
- h. évaluer de manière critique les répercussions des marchés internationaux sur la prise de décisions financières ;
- i. examiner le rôle des facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans la prise de décisions organisationnelles et intégrer des indicateurs de durabilité à l'évaluation de la performance ;
- j. élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'atténuation des risques économiques, y compris les fluctuations monétaires, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et la volatilité des marchés ;
- k. intégrer et appliquer des cadres éthiques dans les décisions financières afin d'atténuer les risques de fraude, renforcer la gouvernance d'entreprise et assurer la conformité réglementaire ;
- l. analyser le rôle des technologies financières dans les opérations organisationnelles et la prise de décisions financières.

7. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à évaluer et optimiser les systèmes de contrôle, les pratiques de gestion des risques et l'efficacité opérationnelle afin de préserver l'intégrité financière et d'assurer la conformité réglementaire.

Éléments de performance

- a. évaluer et optimiser les composantes essentielles d'un système de contrôle interne afin de renforcer la gouvernance financière ;
- b. analyser et évaluer les facteurs de risque qui influencent l'intégrité financière et l'efficacité opérationnelle, notamment la fraude, la non-conformité réglementaire, les faiblesses procédurales et les risques émergents à l'échelle organisationnelle ;
- c. différencier les fonctions d'audit interne et externe et évaluer leur rôle dans l'efficacité des contrôles internes ;
- d. concevoir et appliquer des évaluations des risques et diverses méthodes de vérification, notamment les tests de contrôle et les tests substantifs ;
- e. évaluer l'efficacité des contrôles internes et formuler des recommandations d'amélioration fondées sur les meilleures pratiques du secteur ;
- f. développer et optimiser des systèmes de contrôle interne en assurant leur conformité aux exigences réglementaires et aux pratiques exemplaires de l'industrie ;
- g. préparer et présenter des rapports détaillés d'évaluation des risques et de conformité, en assurant la clarté, l'exactitude et l'alignement réglementaire ;
- h. utiliser des technologies et le jugement professionnel pour surveiller, évaluer et rendre compte de l'efficacité des contrôles et de la gestion des risques ;
- i. utiliser des outils d'analytique de données pour détecter les anomalies, les tendances, les irrégularités financières potentielles et les inefficacités opérationnelles, et formuler des recommandations pour l'amélioration organisationnelle.

8. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à faciliter et encadrer des communications professionnelles et éthiques avec les collaborateurs internes et externes afin d'atteindre les objectifs organisationnels et d'optimiser la performance des équipes.

Éléments de performance

- a. appliquer la terminologie propre au secteur pour analyser et interpréter des données financières et organisationnelles complexes à l'intention des parties prenantes dans des contextes décisionnels ;
- b. préparer et présenter des rapports financiers, de la correspondance et de la documentation en conformité avec les normes réglementaires et professionnelles ;
- c. respecter les principes éthiques et les codes de déontologie professionnelle dans la présentation de données financières, en assurant la transparence, la confidentialité et l'intégrité dans l'évaluation des risques et la prise de décisions ;
- d. collaborer à des discussions stratégiques et à des négociations à l'aide de techniques de communication avancées et d'écoute active pour résoudre des conflits financiers et soutenir la prise de décisions organisationnelles ;
- e. diriger et adapter les stratégies de communication dans divers contextes d'affaires (ex. : rapports à la direction, communication réglementaire, engagement du personnel), tout en respectant les principes professionnels et éthiques ;
- f. évaluer l'impact des stratégies de communication professionnelle dans des environnements financiers et organisationnels en tenant compte des dynamiques culturelles, éthiques et internationales ;
- g. faire preuve de scepticisme professionnel et de raisonnement éthique pour évaluer de manière critique des écarts financiers, des dilemmes éthiques et des enjeux de conformité ;
- h. utiliser de façon éthique des outils numériques et des technologies émergentes pour améliorer la communication financière, l'exactitude des rapports, l'automatisation des transactions d'affaires et le suivi du rendement.

[Voir le glossaire](#)

9. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à planifier, gérer et évaluer des projets en intégrant les aspects comptables afin de favoriser la croissance organisationnelle et l'innovation.

Éléments de performance

- a. élaborer et mettre en œuvre des plans de projets stratégiques alignés sur les objectifs organisationnels, les contraintes financières et les exigences de conformité ;
- b. surveiller et évaluer l'exécution des projets à l'aide d'indicateurs financiers et de performance afin d'assurer l'efficacité, la gestion des risques et l'alignement stratégique
- c. analyser et synthétiser des données complexes liées aux projets pour produire des rapports éclairants favorisant une prise de décision fondée sur les données ;
- d. évaluer et ajuster les modèles de prévision financière et les stratégies d'allocation des ressources pour maximiser l'efficacité et la durabilité ;
- e. superviser les étapes clés des projets en mettant l'accent sur leur impact stratégique, en veillant à ce que les livrables contribuent à la croissance organisationnelle à long terme ;
- f. réaliser des évaluations complètes des projets afin d'identifier les pratiques exemplaires, de renforcer les stratégies financières et de soutenir la pérennité des résultats ;
- g. intégrer l'analytique de données dans la planification stratégique et les processus décisionnels ;
- h. identifier, évaluer et atténuer les risques financiers et opérationnels émergents pour renforcer la résilience organisationnelle ;
- i. établir des cadres de gouvernance pour garantir que la documentation des projets est exacte, à jour et conforme aux normes de l'industrie, aux exigences réglementaires et aux normes d'audit ;
- j. utiliser des systèmes de gestion de projet, y compris des logiciels spécialisés, pour optimiser les rapports, la collaboration interfonctionnelle et l'utilisation des ressources ;
- k. appliquer un raisonnement éthique et des normes professionnelles pour répondre aux enjeux financiers, réglementaires et stratégiques dans le cadre de projets comptables ;
- l. identifier les cadres comptables applicables et évaluer les exigences législatives et réglementaires liées à la fiscalité, à la conformité et à l'information financière ;
- m. élaborer et mettre en œuvre des stratégies de gestion des risques pour anticiper et atténuer les risques financiers, opérationnels et réglementaires dans les projets comptables ;
- n. collaborer avec des collaborateurs internes et externes pour assurer l'alignement des objectifs du projet avec les priorités organisationnelles et les exigences sectorielles ;
- o. surveiller les principaux indicateurs financiers et de performance afin d'assurer la concordance avec les prévisions budgétaires et les objectifs stratégiques ;

- p. développer et mettre en œuvre des stratégies de planification des ressources pour optimiser l'utilisation des ressources financières, humaines et technologiques dans les projets comptables ;
- q. intégrer des stratégies d'atténuation des risques dans la planification et l'exécution des projets pour renforcer la stabilité financière et la continuité des activités ;
- r. analyser et présenter des rapports sur la performance financière, des plans de contrôle des coûts et des analyses des écarts afin d'appuyer des décisions fondées sur les données ;
- s. diriger et coordonner des équipes de projet interfonctionnelles à l'aide de stratégies de leadership collaboratif, de résolution de problèmes et de négociation.

Glossaire

Entités – Organisations ou structures exerçant des activités financières, économiques ou commerciales. Cela comprend les sociétés par actions, les sociétés de personnes, les entreprises individuelles, les organismes sans but lucratif et les organismes gouvernementaux. Les entités peuvent varier en taille, en structure de propriété et en exigences réglementaires, ce qui influence leurs obligations en matière d'information financière et leurs processus décisionnels. Comprendre les différents types d'entités est essentiel pour appliquer les principes comptables appropriés, gérer les ressources financières et assurer la conformité aux normes légales et réglementaires.

Principes comptables généralement reconnus (PCGR) – Ensemble de règles, de normes et de principes comptables reconnus officiellement et appliqués dans un cadre juridique donné, en vue de produire une information financière cohérente, comparable et transparente.

Les PCGR permettent de normaliser la présentation de l'information financière, ce qui facilite l'analyse comparative entre les organisations, améliore la prise de décisions des parties prenantes et assure la conformité réglementaire. Avant leur adoption, chaque entreprise pouvait utiliser des pratiques comptables différentes, ce qui compliquait les comparaisons. Les PCGR servent ainsi de référence uniforme pour évaluer la performance financière d'une organisation.

Au Canada, les PCGR sont établis par le Conseil des normes comptables (CNC) pour le secteur privé et le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) pour le secteur public. Depuis 2006, les sociétés ouvertes canadiennes doivent appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS), tandis que les entreprises à capital fermé peuvent choisir entre les IFRS ou les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF), un ensemble de normes simplifiées adaptées à leurs besoins.

Pour la reproduction du document

Nous accordons la permission aux collèges d'arts appliqués et de technologie et aux établissements d'enseignement ou écoles de reproduire ce document en totalité ou en partie, par écrit ou électroniquement, aux fins suivantes:

1. Un collège d'arts appliqués et de technologie en Ontario ou une école peut reproduire ce document pour renseigner les apprenants, les candidats potentiels, les membres des comités consultatifs de programmes et pour la mise en œuvre de ce programme.
2. Un établissement d'enseignement ou une école peut reproduire ces normes pour informer les candidats intéressés à s'inscrire à ce programme dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Conditions:

1. Chaque reproduction doit porter l'inscription « Droit d'auteur © Imprimeur de la Rois pour l'Ontario, 2026 », au début du document ou de toute partie reproduite.
2. Il est toutefois interdit d'utiliser ce document à d'autres fins que celles susmentionnées et d'en faire la vente.
3. Le Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité (MCU) se garde le droit de révoquer la permission de reproduire ce document.

Pour obtenir la permission de reproduire ce document, en totalité ou en partie, à d'autres fins que celles susmentionnées, veuillez communiquer avec le:

Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité
Direction de l'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire
Unité des normes relatives aux programmes
315 rue Front Ouest
15ème étage
Toronto ON M7A 0B8

Ou par Courriel: psu@ontario.ca

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur les normes de ce programme à l'adresse susmentionnée.

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur ce programme à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offre ce programme.

Cette publication est disponible sur [le site Web du ministère](#).
978-1-4868-9358-4 PDF